



**AVENANT à la CONVENTION PEDAGOGIQUE
relative à la PREPARATION COMMUNE aux CONCOURS EXTERNES
d'AGREGATION
de LETTRES MODERNES, LETTRES CLASSIQUES, GRAMMAIRE
Année universitaire 2024-2025**

ENTRE

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe : 1 rue de l'Université - 69239 LYON Cedex 02, représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe : 18 quai Claude Bernard - 69365 LYON Cedex 07, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

**RAPPEL des DISPOSITIONS GENERALES
et des MODALITES d'APPLICATION de la CONVENTION**

Article 1 - Objet de la convention

La convention N° 2022-04-F-053, datée du 7 juillet 2022, a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts (LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

Elle garantit aux étudiants et étudiantes de recevoir la même préparation (enseignements, exercices écrits et oraux) quelle que soit leur université d'inscription.

Elle garantit aux étudiants et étudiantes dans l'un ou l'autre des deux établissements de recevoir les mêmes informations pédagogiques de la part de l'un ou l'autre des services de gestion de scolarité de ces parcours de préparation aux concours de l'agrégation.

Les enseignements sont dispensés sur les sites des Berges du Rhône, à proximité des bibliothèques, et par principe hébergés en alternance et équitablement par chacun des deux établissements.

Article 2 - *Durée de la convention*

La présente convention est conclue à compter de l'année universitaire 2022-2023 pour une durée d'un an, renouvelable de façon tacite jusqu'en 2024-2025, et dénonçable par courrier chaque année au plus tard trois mois avant la rentrée universitaire.

Article 3 - *Répartition des charges d'enseignement entre les deux établissements*

Les cours en présence d'étudiants et étudiantes sont donnés en CM (le volume horaire d'1 CM équivaut à 1,5 TD) et en TD.

Les heures d'interrogation orale (colles) sont comptabilisées en équivalent horaire TD.

Par principe, les charges d'enseignement sont partagées entre les deux établissements selon les clés de répartition rappelées ci-après. En fonction des programmes et de la composition des équipes pédagogiques, cette répartition pourra être modifiée par commun consentement et les modifications seront consignées dans l'avenant annuel.

Pour chaque année universitaire, il sera établi un avenant à la présente convention qui précise la répartition des charges d'enseignement de chaque établissement ainsi que le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement à la préparation aux concours des trois agrégations.

ACTUALISATION de la REPARTITION des CHARGES d'ENSEIGNEMENT pour l'année 2024-2025

	Heures TD	Lyon2	Lyon3
Litt. XVI ^e (Crenne)	66h		M.Vidal
Litt. XVII ^e (Corneille)	66h		E. Tourrette

Litt. XVIII ^e (Staël)	66h	T. Julian	
Litt. XIX ^e (Vigny)	66h		C. Julliot
Litt. XX ^e (Koltès)	66h		A. Curel
	330h	66 h	264 h
Langue XVI ^e	45h (15 + 30)	Selosse (oral)	Lardon (écrit)
Langue XVII ^e	45h		Tourrette
Langue XVIII ^e	45h		Géraud
Langue XIX ^e	45h		Verdier
Langue XX ^e	45h	P. Roux	
Langue spécifique LC	15 h	S. Thonnerieux	
	240 h	75 h	165 h
Littérature Moyen-Age	66h	Halary	
Langue Moyen-Age	54h		Pierreville
Litt Moyen-Age pour LC	10 h	Halary	
	130h	76 h	54 h
Explication orale hors programme	50 h	Clément, Keller-Rahbé	Leplatre, Barre,
	50h	30 h	20 h
Comparée 1	98h	Géal	
Comparée 2	98h		Franchini (+ remplaçantes)
	196h	98 h	98 h
Total hors langues	946 h	345 h	601 h
Latin	60h	Fraisse (30 h)	Nicolas (30 h)
Anglais	63h	Gourdon (31h5)	Lheureux (31h5)
Italien (maquette Lyon 2)	[48h]	Trousselard	
Espagnol (maquette Lyon 2)	[48h]	Géal	
Allemand (maquette Lyon2)	[48h]	Malkani	
Grec pour Lettres modernes	30 h	Boehm (15 h)	P. Jouanna (15 h)
Total langues	153 h/ [sur 297]	76,5 h	76, 5 h
Total	1099 h/[1243h]	421,5h	677, 5

Il convient de distinguer la répartition pédagogique des cours, telle que prévue par la convention (Langue française : 50% Lyon 2 / 50% Lyon 3 ; Littérature française : 60% Lyon 2 / 40% Lyon 3) du financement de ceux-ci sur le principe retenu de 50% Lyon 2 / 50% Lyon 3.

Pour les cours spécifiques de Latin et de Grec des agrégations de Lettres classiques et de Grammaire (725 h), le partage horaire est 50% Lyon 2 / 50% Lyon 3. En raison de l'équilibre dans le partage de ces cours de Latin et de Grec, aucune mesure de reversion financière ne s'impose entre les deux universités partenaires.

Trois cours de langues vivantes (Allemand, Espagnol, Italien) ne sont pas décomptés dans le partage entre les deux universités, en raison d'une intégration de ces heures de langues vivantes dans les maquettes de Master de Lyon 2.

Au titre de l'année 2024-2025, le cumul des services d'enseignement confiés à Lyon 2 est de 421,50 HETD ; le total des services d'enseignement assurés par Lyon 3 est de

677,50 HETD sur un total général de 1099 HETD.

En consideration des éléments horaires constatés, il ressort que l'Université Lyon 2 doit reverser à Lyon 3 l'équivalent financier de la moitié du différentiel horaire, soit 128 HETD, résultat de 256 heures/2 (nb : $256 = (677,50 - 421,50) / 2$).

Fait à Lyon, en deux exemplaires, le

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3
le Président,
Gilles BONNET

Pour l'Université Lumière Lyon 2
la Présidente,
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN